



Pour un protocole de déconfinement du secteur des Centres culturels et des petits lieux de diffusion de la FWB

Résumé des propositions de l'ACC (Association des Centres culturels), de l'ASTRAC (Réseau des Professionnels en Centres culturels) et d'ASSPROPRO (Association des Programmateurs Professionnels) - 30/4/2020

Pour le document complet, cliquez [ici](#)

Introduction

Le 30 avril dernier, l'ACC, l'ASTRAC et ASSPROPRO ont participé à un groupe de travail réuni par le Cabinet de la Ministre de la Culture Linard en vue de la préparation du déconfinement de leurs secteurs. Des représentants de l'Administration, de l'Inspection, de la Commission des Centres culturels ainsi que des Cabinets du Ministre-Président Jeholet et du Ministre du Budget Daerden étaient également associés à ce groupe.

Afin de nourrir les travaux et à l'invitation du Cabinet Linard, nos trois fédérations ont présenté une série de propositions (des recommandations et un phasage). Celles-ci sont issues d'un sondage réalisé auprès d'une quarantaine d'opérateurs, et de l'analyse des protocoles de déconfinement formulés par d'autres fédérations culturelles.

Grands principes

Les principes suivants sous-tendent le plan de déconfinement défendu par nos fédérations :

- La vie culturelle est une contribution cruciale à la vie en société et au bien-être de chacun, notamment en cette période de crise qui nous impose de repenser nos habitudes et nos évidences, et qui met à l'épreuve nos capacités d'action et de créativité.
Chaque initiative culturelle envisageable au regard des exigences sanitaires doit pouvoir redémarrer dès que possible.
- Cette reprise de la vie culturelle doit être pensée et organisée dans la plus grande **cohérence** possible avec la reprise des autres aspects de la vie en société.
Le déconfinement de la culture s'inscrira de manière logique dans les intentions et l'agenda de déconfinement annoncés par le Gouvernement fédéral. Il se fera dans le respect des mesures générales ainsi que celles propres au secteur culturel émises par les autorités gouvernementales. Toujours dans ce même souci de cohérence, un plan transversal, réfléchi par types d'activités plutôt que sectoriellement, sera mis en place pour le secteur culturel dans son ensemble.
- **Chaque lieu sera amené à réaliser son propre cahier de charges**, adapté à ses réalités spécifiques pour un processus de déconfinement alliant sécurité, sérénité et sens du travail.

Phasage

Nous proposons un protocole décliné en 5 phases, pour une reprise progressive des activités des Centres culturels et des petits lieux de diffusion. Le rythme du processus pourra être revu (ralenti ou accéléré) en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Pour chacune des phases, nous avons listé une série de recommandations (mesures et bonnes pratiques) qui restent valables pour les phases suivantes, sauf décision d'assouplissement du gouvernement pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Ces recommandations sont basées notamment sur les « gestes barrière » et les précautions prônées actuellement : distanciation physique, hygiène des mains, port recommandé du masque, nettoyage renforcé des locaux et des surfaces... Pour plus de détails, consultez la note intégrale.

- **Phase 1, dès le 4 mai** : préparation de l'ouverture des lieux aux publics ; possible retour des travailleurs sur les lieux de travail moyennant le respect de conditions strictes (distanciation physique, nettoyage régulier, matériel hygiénique à disposition,...) et sur la base d'un dialogue au sein des équipes.
- **Phase 2, dès le 11 mai** : ouverture possible des lieux aux publics, uniquement pour un service d'accueil et d'information.
- **Phase 3, dès le 18 mai** : possibilité d'accueillir des expositions, de relancer des ateliers, d'accueillir des résidences d'artistes, possible reprise des activités de petite envergure à l'extérieur.
- **Phase 4, dès le 8 juin** : possible reprise des activités de petite envergure à l'intérieur comme à l'extérieur, possibilité de reprendre les stages.
- **Phase 5, dès le 1^{er} septembre** : reprise de la diffusion en salle sous certaines conditions.

Le respect de la "distanciation sociale" telle que préconisée actuellement s'annonce impossible dans nos salles de spectacle, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue pratique, et cela indépendamment du volume de ces salles. Si aucune dérogation ne pouvait être admise, une reprise générale de la diffusion en salle à la rentrée ne nous paraît pas défendable. Dans ce cas, la décision d'une interdiction prolongée des plus grands rassemblements en lieux fermés devrait être prise et communiquée sans attendre. Le développement d'une programmation adaptée et pensée à plus court terme constituera alors une alternative qui permettra aux opérateurs de poursuivre leurs missions tout en soutenant les artistes et techniciens des arts vivants à travers des formules, plus petites et moins onéreuses.

Attentes, revendications

- Les acteurs de la culture ont urgemment besoin de perspectives (même révocables) pour le moyen terme, au-delà des 15 jours à venir. Les opérateurs doivent pouvoir (ré)orienter leurs missions de manière pertinente et faire des choix de gestion pour limiter des dégâts supplémentaires.
- La diffusion d'outils pratiques auprès des opérateurs sur les mesures pour réduire au maximum les risques s'impose dès aujourd'hui. Dans chacune des phases du déconfinement, des consignes claires et identiques pour tous seront indispensables. Les autorités fonctionnelles devront en outre accompagner les processus de formation et d'information des opérateurs et de leurs travailleurs.
- Dès que possible, la FWB mettra en place une campagne de communication pour restaurer la confiance chez les citoyens et annoncer la reprise et la nécessité d'accéder à la culture. Elle veillera à sensibiliser en outre les pouvoirs locaux à l'intérêt de reprendre des activités culturelles, sur base des mesures en vigueur, sans restrictions plus contraignantes.
- La question des responsabilités des opérateurs envers leurs publics, leurs partenaires et des tiers nécessite d'être clarifiée.
- Même si la plupart de nos opérateurs ont accès à des subsides structurels qui font l'objet de mesures d'immobilisation, plusieurs d'entre eux ont subi d'importantes pertes ; tous devront encore faire des dépenses exceptionnelles plus ou moins importantes. La mise en œuvre du déconfinement et la reprise de la vie culturelle devront être accompagnées de mesures de soutien adaptées et définies en concertation avec les représentants de nos secteurs.